

Mairie de La Londe Les Maures

PLACE du 11 novembre BP 62 83250 LA LONDE LES MAURES Service des marchés publics Tèl: 04 94 01 95 91

Email: marches-publics@lalondelesmaures.fr TÉLÉCHARGEMENT: HTTPS://AGYSOFT.MARCHES-PUBLICS.INFO

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Prestations de gardiennage et de surveillance des manifestations évènementielles et des Ports.

Date et heure limites de réception des offres : mardi 2 décembre 2025 à 11:00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Prestations de gardiennage et de surveillance des manifestations évènementielles et des Ports.
\Rightarrow	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
X	Délai de validité des offres	90 jours
30	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
王上	Variantes	Sans
ΗΉ	PSE	Sans
0+	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	4 ans
命	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1	- Objet et étendue de la consultation	4
	1.1 - Objet	4
	1.2 - Mode de passation	.4
	1.3 - Type et forme de contrat	.4
	1.4 - Décomposition de la consultation	.4
	1.5 - Nomenclature	4
2	- Conditions de la consultation	.4
	2.1 - Délai de validité des offres	4
	2.2 - Forme juridique du groupement	4
	2.3 - Variantes	4
3	- Conditions relatives au contrat	4
	3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
	3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	. 5
	3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
4	- Contenu du dossier de consultation	. 5
	- Présentation des candidatures et des offres	. 5
	5.1 - Documents à produire	5
<u>6</u>	- Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
	6.1 - Transmission électronique	7
	6.2 - Transmission sous support papier	8
7	- Examen des candidatures et des offres	8
	7.1 - Sélection des candidatures	8
	7.2 - Attribution des accords-cadres	9
	7.3 - Suite à donner à la consultation	(
8	- Renseignements complémentaires	
	8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	
	8.2 - Procédures de recours	(

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Prestations de gardiennage et de surveillance des manifestations évènementielles et des Ports.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Ce marché nécessite pas l'allotissement par rapport à son objet.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
79714000-2	Services de surveillance
79713000-5	Services de gardiennage

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accordcadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans.

L'accord-cadre est conclu à compter du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2029.

Consultation n°: 25019 Page 4 sur 11

3,2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) valant le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Consultation n°: 25019 Page 5 sur 11

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
L'autorisation d'exercer délivrée par le CNAPS (Conseil national des Activités Privées de Sécurité)	Non
L'agrément du dirigeant délivrée par le CNAPS (Conseil national des Activités Privées de Sécurité) en cours de validité, ou l'attestation permettant de démontrer que l'agrément est en cours	Non
L'agrément préfectoral autorisant la société à exercer une activité de gardiennage	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre,

Consultation n°: 25019 Page 6 sur 11

pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre:

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le détail quantitatif estimatif (DQE) valant le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Le cadre de réponse	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://agysoft.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : Mairie de la Londe les Maures Service de la commande Publique Place du XI novembre 83250 La Londe les Maures

Consultation n°: 25019 Page 7 sur 11

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : vendredi 21 novembre 2025 à 11:00:00



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Consultation n°: 25019 Page 8 sur 11

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Notes
1-Prix des prestations (montant du DQE HT)	40 pts
2-Valeur technique	60 pts
2.1-Moyens humains (effectifs total - Nombre ADS - Nombre maximum ADS mobilisables pour une prestation - Formation des agents)	10 pts
2.2-Moyens matériels mis en oeuvre pour la réalisation des prestations	5 pts
2.3-Expérience des candidats et références pour des marchés similaires	25 pts
2.4-Modalités d'organisation de la prestation	15 pts
2.5-Délai de remplacement d'un agent absent	5 pts

1/ Pour le critère: Prix (40 points) - N1

Pour le critère « prix », la note de 40 sera attribuée à l'offre la moins-disante. Les autres offres se verront appliquer une note égale à :

<u>40 points x prix de l'offre moins disante</u> = x points prix de l'offre du candidat

2/ Pour le critère : Valeur technique (60 points) - N2

<u>2.1-Moyens humains (effectifs total - Nombre ADS - Nombre maximum ADS mobilisables pour une prestation - Formation des agents)</u>

De 0 à < 2 : Absence de réponse ou réponse très insuffisante

De 2 à < 4 : Réponse insuffisante

De 4 à < 6 : Offre conforme mais incomplète et pas totalement satisfaisante

De 6 à < 8 : Offre conforme et satisfaisante

De 8 à < 10 : Offre conforme et très satisfaisante

10 = Offre entièrement satisfaisante

2.2 - Moyens matériels mis en oeuvre pour la réalisation des prestations

De 0 à < 1 : Absence de réponse ou réponse très insuffisante

De 1 à < 2 : Réponse insuffisante

De 2 à < 3 : Offre conforme mais incomplète et pas totalement satisfaisante

De 3 à < 4 : Offre conforme et satisfaisante

De 4 à < 5 : Offre conforme et très satisfaisante

5 = Offre entièrement satisfaisante

2.3-Expérience des candidats et références pour des marchés similaires

De 0 à < 5 : Absence de réponse ou réponse très insuffisante

De 5 à < 10 : Réponse insuffisante

De 10 à < 15 : Offre conforme mais incomplète et pas totalement satisfaisante

Consultation n°: 25019 Page 9 sur 11

De 15 à < 20 : Offre conforme et satisfaisante De 20 à < 25 : Offre conforme et très satisfaisante

25 = Offre entièrement satisfaisante

2.4-Modalités d'organisation de la prestation

De 0 à < 3 : Absence de réponse ou réponse très insuffisante

De 3 à < 6 : Réponse insuffisante

De 6 à < 9 : Offre conforme mais incomplète et pas totalement satisfaisante

De 9 à < 12 : Offre conforme et satisfaisante De 12 à < 15 : Offre conforme et très satisfaisante

15 = Offre entièrement satisfaisante

2.5-Délai de remplacement d'un agent absent

Pour le sous-critère « délai de remplacement », la note de 5 pts sera attribuée à l'offre qui propose un délai le plus intéressant. Les autres offres se verront appliquer une note égale à :

5 points x délai de l'offre moins disante = x points

Délai de l'offre du candidat

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La note globale de l'offre obtenue par la formule : NG (Note globale) = N1+N2

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://agysoft.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Toulon 5 rue Racine BP 40510 83041 TOULON CEDEX 9

Consultation n°: 25019 Page 10 sur 11

Tél: 04 94 42 79 30 Télécopie: 04 94 42 79 89

Courriel: greffe.ta-toulon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L): http://toulon.tribunal-administratif.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Toulon

5 rue Racine BP 40510 83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30 Télécopie : 04 94 42 79 89

Courriel: greffe.ta-toulon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L): http://toulon.tribunal-administratif.fr

Consultation n°: 25019 Page 11 sur 11